
DELIBERATION N° 98/2025/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 12 JUIN 2025 A 14H00

AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT APPROBATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF DES EMPLOIS SAISONNIERS A LA CACL POUR LA PERIODE DE JUILLET A SEPTEMBRE 2025.

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Procurations : 3

Nombre de Conseillers Présents : 20
Date de la convocation : Vendredi 06 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi douze juin à quatorze heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral sous la Présidence de Monsieur Serge SMOCK.

Deuxième convocation suite à la plénière initiale du 06 juin 2025 pour laquelle le quorum n'était pas atteint.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Gilles ADELSON - Monique AZER - Serge BAFAU - Dominique BERTONI - Louis-Mike CALUMEY - Claire CHINON - Xavier CLERVAUX - Nadine COLIN - Michel DIBOUILLE - Thierry ELIBOX - Farah GRISET KHAN - Sandrine JACQUES GAÏL - Roland LOE-MIE - Yolande MILZINK-CINCINAT - Stéphanie PREVOT-BOULARD - Magali ROBO-CASSILDE - Rolande SILEBER - Serge SMOCK - Sandra TROCHIMARA - Patricia VICTOR

PROCURATIONS : Kenny CHEN-TUNG a donné procuration à Thierry ELIBOX – Ruth BIDIOU CEPRIKA a donné procuration à Louis-Mike CALUMEY – Pascal BRIQUET a donné procuration à Xavier CLERVAUX

ÉTAIENT ABSENTS : Julner BELIZAIRE - Daniel CASTOR - Jean-Philippe CHAMBRIER - Albanie CIPPE - Liser CLIFFORD - Yahya DAOUDI - Seedna DELAR - Corine DIMANCHE - Eugène EPAILLY - Christian FAUBERT - Serge FELIX – Teed GASPARD – Nestor GOVINDIN – Elaine JEAN – Patrick LECANTE – Chester LEONCE – Phong LY – Mikaël MANCEE – Tineffa NAISSO – Hélène PAUL – Claude PLENET – Axel RINO – Anne-Michèle ROBINSON – Hélène SERVIUS – Corinne SIGER – Eliodore TORVIC

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Louis-Mike CALUMEY

23 POUR	Gilles ADELSON - Monique AZER - Serge BAFAU - Dominique BERTONI - Louis-Mike CALUMEY - Claire CHINON - Xavier CLERVAUX - Nadine COLIN - Michel DIBOUILLE - Thierry ELIBOX - Farah GRISET KHAN - Sandrine JACQUES GAÏL - Roland LOE-MIE - Yolande MILZINK-CINCINAT - Stéphanie PREVOT-BOULARD - Magali ROBO-CASSILDE - Rolande SILEBER - Serge SMOCK - Sandra TROCHIMARA - Patricia VICTOR Kenny CHEN-TUNG a donné procuration à Thierry ELIBOX – Ruth BIDIOU CEPRIKA a donné procuration à Louis-Mike CALUMEY – Pascal BRIQUET a donné procuration à Xavier CLERVAUX
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier des adjoints techniques territoriaux ;

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. ;

Vu l'Arrêté Préfectoral modificatif N°1 n° 316/2D/1B du 21 février 2005 portant extension des compétences ;

Vu l'Arrêté Préfectoral modificatif N° 3179/2D/1B du 5 décembre 2007 portant définition de l'intérêt communautaire de la communauté de communes du centre littoral ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 312/2D/1B du 18 février 2008 portant transfert de la compétence des déchets ménagers à la communauté de communes du centre littoral ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 1001/ SG/2D/1B du 18 mai 2009 portant transfert de la compétence réalisation et gestion d'une fourrière animale ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 436-1/SG/2D/1B du 18 mars 2011 portant transfert de compétences, en vue de la création ultérieure d'une Communauté d'Agglomération ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2060/SG-2D-1B/2013 du 19 novembre 2013 relatif aux modalités financières définitive accompagnant le transfert de la compétence « transport scolaire » du Conseil général de la Guyane à la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 154-CBC-20 du 29 juillet 2020 portant approbation des compétences transférées et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral ;

Vu la Délibération N° 117/2016/CACL en date du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances/Fiscalité du 02 juin 2025

Vu l'avis favorable du Bureau le 04 juin 2025

Vu le Rapport N° 002025/CACL relatif à l'approbation la mise en œuvre du dispositif des emplois saisonniers pour la période de juillet à septembre 2025

Considérant que ce dispositif, reconduit d'année en année, permet d'accompagner les jeunes dans leur insertion professionnelle ;

Considérant que le service mobilité rencontre un pic d'activité chaque année, du mois de juillet au mois de septembre, en période d'inscription scolaire ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1^{ER}

De prendre acte du **Rapport N° 98/2025/CACL** relatif à l'approbation de la mise en œuvre du dispositif des emplois saisonniers pour la période de juillet à septembre 2025 relevant des emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité à temps complet ou non complet dans les conditions prévus à l'article L.332-23 2° du code général de la fonction publique.

ARTICLE 2

D'approuver le dispositif des emplois saisonniers pour la période de juillet à septembre 2025, relevant des emplois non permanents, pour un accroissement saisonnier d'activité à temps complet ou non complet dans les conditions prévus à l'article L.332-23 2° du code général de la fonction publique ;

ARTICLE 3

D'approuver le montant du dispositif pour un cout de **184 528,84 €** selon la décomposition qui suit :

Tableau récapitulatif de répartition des effectifs

	Juillet	Août	Septembre
Services CACL	23	23	-
DHAM/Mobilité	15		

Tableau de répartition des coûts de ce dispositif:

	Contrat de 20 heures	Contrat de 35 heures
Juillet	23 agents	15 agents
Août	23 agents	15 agents

Septembre	-	15 agents
Sous-total coût	68 042,74 €	116 486,10 €
Total coût	184 528,84 €	

ARTICLE 4

D'approuver une rémunération fixée sur la base de la grille indiciaire des adjoints administratifs ou techniques territoriaux au 1^{er} échelon (IB 354), sans la majoration DOM/TOM et sans l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE).

ARTICLE 5

De dire que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits du budget principal (M14) de la CACL.

ARTICLE 6

D'autoriser le Président à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schoelcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le jeudi 12 juin 2025

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK